



DOA (Dead on Arrival)

Tout défaut technique et/ou visuel doit être notifié sans délai à SAMSUNG Electronics Austria GmbH, et au plus tard dans les 30 jours suivant la date de la facture. Afin d'être acceptée par SAMSUNG Electronics Austria, la réclamation doit contenir les indications suivantes :

- appareil concerné – modèle, nom
- numéro de facture SAEG
- numéro de série
- description précise du défaut
- adresse pour la prise en charge de l'appareil et personne à contacter
- l'emballage d'origine et la totalité des accessoires faisant partie de la livraison du produit objet de la réclamation doivent être présents

La prise en charge des appareils concernés est organisée par SAMSUNG Electronics Austria GmbH, et un avoir correspondant est établi.